

HONORAIRES DE LOCATION

BAUX SOUMIS A LA LOI DU 06 JUILLET 1989

(Habitations principales vides ou meublées)

Visite,

Constitution du dossier locataire,

Rédaction de l'acte :

De 0 M² à 35 M² : 7 € T.T.C. / M² (à la charge du preneur*)
7 € T.T.C. / M² (à la charge du bailleur*)

De 35 M² à 65 M² : 6 € T.T.C. / M² (à la charge du preneur*)
6 € T.T.C. / M² (à la charge du bailleur*)

Au-delà de 65 M² : 5 € T.T.C. / M² (à la charge du preneur*)
5 € T.T.C. / M² (à la charge du bailleur*)

Etat des Lieux d'entrée : 3 € T.T.C. / M² (à la charge du preneur*)
3 € T.T.C. / M² (à la charge du bailleur*)

Etat des Lieux de sortie : 3 € T.T.C. / M² (à la charge du bailleur)

* Honoraires calculés suivant un plafond par M² de surface habitable

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Honoraires sur Loyer ANNUEL Net de Charges : 10 % T.T.C. (à la charge du preneur*)

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

Honoraires sur Loyer ANNUEL Net de Charges : 6 % T.T.C. (à la charge du preneur*)

BOX, EMPLACEMENT PARKING, LOCAL A USAGE DE REMISE, BAIL CODE CIVIL

Honoraires sur Loyer ANNUEL Net de Charges : 8 % T.T.C. (à la charge du preneur*)

* Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-dessus.

Service de Médiation de la consommation :
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
465, avenue de la libération
54 000 NANCY

HONORAIRES DE VENTE

Rémunération :
Pourcentage appliqué sur la transaction

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de bail
Jusqu'à 45.735 €	10 % T.T.C.	8 % T.T.C.	8 % T.T.C.	8 % T.T.C.
Jusqu'à 91.470 €	8 % T.T.C.	7 % T.T.C.	8 % T.T.C.	7 % T.T.C.
Jusqu'à 121.960 €	7 % T.T.C.	6 % T.T.C.	8 % T.T.C.	6 % T.T.C.
Jusqu'à 152.450 €	6 % T.T.C.	5 % T.T.C.	7 % T.T.C.	5 % T.T.C.
Jusqu'à 300.000 €	5 % T.T.C.	5 % T.T.C.	7 % T.T.C.	5 % T.T.C.
Au-delà De 300.000 €	4 % T.T.C.	4 % T.T.C.	6 % T.T.C.	4 % T.T.C.

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du **Vendeur**.

Service de Médiation de la consommation :
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
465, avenue de la libération
54 000 NANCY

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires H.T. :	7 %
T.V.A. sur Honoraires :	20 %
Honoraires T.T.C. :	8,40 %

Les honoraires sont calculés sur tous les encaissements.

ASSURANCE LOYERS IMPAYES

Honoraires T.T.C. :	2,90 %
----------------------------	---------------

Le coût de l'assurance est calculé sur tous les encaissements et sera déduit chaque mois des loyers et charges à verser au Mandant.

Service de Médiation de la consommation :
MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
465, avenue de la libération
54 000 NANCY